

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 157f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## **Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe : ce n'est pas avec des prisons secrètes et de la torture que nous pourrons combattre le terrorisme**

Strasbourg, 04.03.2008 – Lors de son discours prononcé aujourd'hui devant le Segment de Haut-niveau du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, le Secrétaire Général Terry Davis a évoqué plusieurs sujets d'actualité sur la protection des droits de l'homme en Europe et dans le monde.

### *La lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme*

« Notre réponse aux extrémistes doit être ferme et efficace, mais elle doit aussi être juste. Ces impératifs ne sont pas incompatibles. La vérité, c'est que nous ne pouvons pas combattre le terrorisme avec des prisons secrètes, avec la torture, avec des traitements inhumains et dégradants, en privant des personnes des garanties qui sont le fondement de la démocratie et de la justice. Ces méthodes sont dangereuses et c'est exactement ce que cherchent les terroristes. »

### *Les listes noires des Nations Unies et de l'Union européenne*

« Il est probable que ces listes dressées par le Conseil de sécurité de l'ONU et par l'Union européenne, qui recensent des personnes et des groupes soupçonnés d'avoir des liens avec le terrorisme, soit incompatibles avec les obligations qui incombent à nos États membres en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme. Personnellement, je suis convaincu que notre convention doit être considérée comme une norme impérative du droit international – ce qu'on appelle le *droit des gens* – et que les États parties à cette convention doivent veiller à concilier leurs obligations au regard de la Charte des Nations Unies et celles qui leur incombent en vertu de la Convention européenne des droits de l'homme. »

### *L'abolition de la peine de mort*

« Les protocoles 6 et 13 à la Convention européenne des droits de l'homme ont abouti à l'abolition de la peine capitale en Europe dans toutes les circonstances. Il n'y a plus eu d'exécution dans les États membres du Conseil de l'Europe depuis dix ans. Mais il ne suffit pas d'abolir cette peine : nous devons nous assurer que la population de nos États membres en comprend les raisons, qu'elle les accepte et les soutient. C'est pour cette raison que le Conseil de l'Europe a institué, en octobre dernier, une Journée européenne contre la peine de mort, à laquelle l'Union européenne s'est associée depuis. J'ai été extrêmement satisfait de voir l'Assemblée générale des Nations Unies adopter, en décembre dernier, la résolution appelant à un moratoire sur la peine de mort. C'est une avancée encourageante vers son abolition dans le monde entier. Les exécutions à travers le monde sont d'autant plus regrettables qu'elles ont eu lieu au mépris le plus total de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies.

[Discours complet du Secrétaire Général](#)

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

**Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 États membres.**